

MUSIQUES AMPLIFIÉES

Ouvert à tous à partir de l'entrée en 6^{ème}, le pôle musiques amplifiées accueille les élèves qui souhaitent démarrer ou approfondir la pratique d'un instrument dédié aux musiques actuelles amplifiées ou au jazz.

Le pôle musiques amplifiées de l'École des Arts propose un enseignement riche et varié pour une pratique musicale de qualité.

Les élèves se produisent en public plusieurs fois dans l'année, dans le cadre des activités de l'école ou celui de la programmation culturelle de la ville.



Les cours individuels

- des cours hebdomadaires de 30mn,
- instruments : batterie, guitare électrique, guitare basse et piano jazz.



Les pratiques instrumentales collectives

- les ateliers encadrés par un professeur : si ces groupes sont au départ formés par les enseignants, ils développent leur propre identité musicale au fil de leur progression,
- les ateliers impro et jazz (ados, adultes débutants et adultes confirmés) pour reprendre les standards du répertoire,
- les Openzik : ateliers d'apprentissage et de rencontre pour faciliter la création d'atelier ou de groupes,
- Les Zikmaa : ateliers de culture musicale.



Et aussi...

- les ateliers chant actuel pour acquérir ou développer sa technique vocale (voir fiche Voix),
- le chœur ROCKSIS (voir fiche Voix),
- les groupes en autonomie (voir fiche Studio),
- les sessions d'enregistrement (voir fiche Studio),
- les ateliers de composition MAO (Musique Assistée sur Ordinateur) pour développer la créativité grâce à l'utilisation de logiciels de composition et élargir ses connaissances musicales.



L'ensemble des activités est proposé du lundi au samedi, en fonction des instruments et des disponibilités des locaux.

INFOS PRATIQUES

MUSIQUES AMPLIFIÉES

TARIFS MENSUELS 2024/2025

Des frais de dossier de 10€ sont facturés à l'inscription, que celle-ci soit confirmée ou non à l'issue des essais.

La facturation est étalée sur 9 mois d'octobre à juin (les 2 semaines de septembre sont assimilées à des séances d'essai et ne sont donc pas facturées).

Les tarifs sont calculés en fonction des activités pratiquées et des ressources du foyer

- Pour les marcoussissien·nes : un tarif indexé sur le revenu imposable et dégressif en fonction du nombre d'enfants du foyer (taux de participation, à faire calculer en septembre).
- Pour les extérieurs, un tarif unique.

Un forfait « frais de désinscription en cours d'année », correspondant au mois en cours majoré de 2 fois le tarif mensuel sera appliqué pour tous les enfants arrêtant un cours individuel en cours d'année.

ENFANTS (dès la 6ème)	1ER CYCLE		2EME CYCLE		3EME CYCLE	2e instrument
	durée	contenu	1ere et 2e année	3e et 4e année	1 an	
	4 à 5 ans	instru + cult.mus	instru + cult.mus	instru uniquement	1h instru	instru uniquement
PLANCHER MARCOUSSIS		10,94 €	10,83 €	11,97 €	13,12 €	8,02 €
PLAFOND MARCOUSSIS		90,02 €	100,96 €	109,04 €	117,77 €	67,82 €
TARIF UNIQUE EXTERIEUR		105,92 €	118,77 €	128,29 €	138,55 €	79,79 €

ADULTES	instru 30mn	instru 40mn	instru 50mn	ATELIERS & MAO	CULTURE MUSICALE
	PLANCHER MARCOUSSIS	8,68 €	11,52 €	14,44 €	2,92 €
PLAFOND MARCOUSSIS	104,44 €	139,26 €	174,08 €	27,75 €	22,08 €
TARIF UNIQUE EXTERIEUR	122,87 €	163,84 €	204,79 €	33,08 €	25,99 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions ont lieu chaque année, du 1^{er} juin au 13 juillet.
Sauf contre-ordre, elles sont considérées comme acquises à l'issue des 2 semaines d'essai de septembre.

Appelez-nous : 01 69 01 52 66 ou écrivez-nous : eda@marcoussis.fr

Venez au château des Célestins, l'équipe administrative vous recevra (hors vacances scolaires) :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Mardi et jeudi : de 10h à 13h et de 14h à 19h30
- Mercredi : de 9h30 à 13h et de 14h à 19h30
- Vendredi : de 14h à 18h
- Samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

EDA École des Arts

2 allée Molière - Parc des Célestins
91460 MARCOUSSIS
01 69 01 52 66
eda@marcoussis.fr -



Mairie de Marcoussis
Direction des Affaires Culturelles
5 Rue Alfred Dubois
91460 MARCOUSSIS
www.marcoussis.fr